

LE FINANCEMENT DES EXPORTATIONS

La Société pour l'expansion des exportations (SEE) offre des services de financement et d'assurance aux exportateurs canadiens et aux acheteurs étrangers de biens et services canadiens. Selon le sondage sur les exportations effectué par la Chambre de commerce du Canada, les services de la SEE sont connus de 63 pour cent des hommes d'affaires interrogés et utilisés par environ 29 pour cent d'entre eux. Elle est très bien connue des exportateurs en raison de sa participation au financement des exportations.

Assurance

Les entreprises canadiennes demandent souvent à la SEE d'offrir une assurance comparable à celle d'autres pays. La France, l'Italie, la Suède et le Royaume-Uni couvrent les augmentations des coûts de production si le taux d'inflation dépasse un certain niveau, habituellement 7 pour cent. Tous les pays industrialisés, à l'exception des États-Unis, de l'Australie et du Canada, assurent contre les fluctuations du taux de change. La République fédérale d'Allemagne a adopté une approche assez ingénieuse pour ce qui est du taux de change: les pertes supérieures à 3 pour cent sont remboursées et les profits supérieurs à 3 pour cent reviennent à l'assureur.

La couverture des risques liés à l'exportation assurée par l'entremise de la SEE pourrait être étendue. La garantie contre l'inflation et l'assurance contre les fluctuations monétaires, notamment, sont offertes aux exportateurs dans la plupart des autres pays industrialisés et la SEE a déjà étudié les exigences reliées à la fourniture de tels services. Le Comité recommande donc que:

La Société pour l'expansion des exportations étudie l'opportunité d'adopter des programmes d'assurance, tels qu'on en offre dans d'autres pays contre: a) la fluctuation des taux de change étrangers et b) les augmentations de coûts attribuables à l'inflation sur les marchés intérieurs.

Financement à court terme

Les commerçants canadiens ont également fait ressortir le besoin d'un financement à court terme des exportations. La plupart d'entre eux sont actuellement obligés de compter sur un lent remboursement des effets à recevoir pour le gros de leur financement courant puisque les prêteurs commerciaux préfèrent obtenir en garantie des immobilisations plutôt que de l'actif disponible. La SEE assure les échanges commerciaux à court terme, mais les sociétés d'import-export doivent continuer à faire face à leurs besoins financiers à court terme en ayant recours au financement interne et aux effets à recevoir.

Les banques canadiennes ont commencé à offrir aux exportateurs de nouvelles formes de financement à court terme. La mise au point d'instruments de financement tels que les crédits acheteurs, l'escompte des effets de commerce en devises étrangères et le financement des exportations à taux fixe a été proposé. Comme on a pu le voir, les maisons canadiennes d'affacturage sont en mesure de jouer un plus grand rôle dans le financement à court terme et elles devraient s'y employer. En l'occurrence, les initiatives du secteur privé sont prometteuses et pourraient permettre de régler certains des problèmes de financement à court terme.

Une autre solution consisterait à offrir des garanties partielles sur des prêts garantis par des commandes ou par des créances d'exportation. La SEE semble déjà avoir le pouvoir voulu pour garantir des prêts, et des discussions préliminaires ont été engagées avec les banques à ce sujet. Le Comité recommande donc que:

La Société pour l'expansion des exportations fournisse des garanties de prêt partielles aux institutions financières pour les prêts à court terme consentis aux exportateurs et garantis par des commandes ou par des créances d'exportation.

Financement à long terme

Nombreux sont ceux qui se sont plaints au Comité que les taux à long terme de la SEE